

Transcription du document sonore. B2.

Financement libyen : pour son procès en appel, Nicolas Sarkozy change sa défense pour éviter une nouvelle incarcération

Par Charlotte Piret · Publié le dimanche 15 mars 2026 à 15:00

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-info-de-france-inter/financement-libyen-pour-son-proces-en-appel-nicolas-sarkozy-change-sa-defense-pour-eviter-une-nouvelle-incarceration-3694540>

Durée 1 : 46 min.

Transcription du document sonore. B2.

Intervenant I

Un nouveau procès et le risque d'une nouvelle incarcération pour Nicolas Sarkozy, l'ancien président de la République comparé en appel dans l'affaire du financement libyen de sa campagne présidentielle.

Le procès débute lundi, il doit durer trois mois pour Nicolas Sarkozy donc, mais aussi dix autres prévenus pour juger une nouvelle fois de ce pacte de corruption, conclut avec l'ancien dictateur libyen Mouammar Kadhafi, dans le but, selon l'accusation, d'obtenir des fonds pour la campagne électorale de 2007.

Charlotte Piret, en quoi ce procès sera-t-il différent ?

Charlotte Piret.

Alors si les faits reprochés sont toujours les mêmes, un pacte de corruption conclu avec l'ancien dictateur libyen pour financer la campagne de Nicolas Sarkozy en échange de contreparties, notamment diplomatiques, si les peines encourues ne changent pas, l'audience, elle, s'annonce assez différente, du fait d'absents : le principal accusateur de Nicolas Sarkozy est mort, son fidèle lieutenant Claude Guéant malade est probablement incapable de comparaître.

Du fait de juges différents, un président à forte personnalité, tel qu'on l'a vu lors du procès en appel du Mediator, du fait aussi de changements dans l'équipe de défense, plusieurs

prévenus ont fait le choix de nouveaux avocats, c'est le cas de Nicolas Sarkozy, dont l'équipe s'étoffe d'un pénaliste plus rôdé au prétoire.

Intervenant 2.

Et ce changement de défense, c'est pour tenter d'éviter une nouvelle incarcération pour Nicolas Sarkozy ?

Intervenant 1.

Oui, l'ancien président clame toujours son innocence, mais c'est aussi qu'il risque gros 10 ans d'emprisonnement encouru et en cas de condamnation à plus de 2 ans de prison, un retour inévitable en détention, cette fois sous le statut de condamné.

Lors de sa première incarcération, il était en détention provisoire car dans l'attente de ce procès en appel, et il a bénéficié après trois semaines d'une remise en liberté dans ce cadre.

Cette fois, même s'il pourra toujours demander un aménagement de sa peine sous bracelet électronique du fait de ses plus de 70 ans, cette procédure-là pourrait être bien plus longue.



Esta obra está bajo una [Licencia Creative Commons Atribución-NoComercial-CompartirIgual 4.0 Internacional](#).

Ces activités ont été réalisées en partie grâce à l’outil d’intelligence artificielle Copilot comme expérience pilote

